

Numéro # 13

MAIRIE DE CAIGNAC

DANS CE NUMERO :
Informations sur les
nouveaux services

LETTRE D'INFORMATION

Informations des nouveaux services disponibles sur la commune de Caignac.

UN NOUVEAU COMMERCE MULTI-SERVICES A VU LE JOUR:

« La source » est ouverte depuis le 01/09/2019. Elle propose les services suivants:

Boulangerie, épicerie, restauration, bar, presse, loterie, relais colis, soirées à thèmes, point retrait espèces.



Horaires :

du mardi au jeudi : 07h00-14h00 et 17h00-21h00:

vendredi et samedi : 07h00-14h00 et 17h00-22h00

dimanche et jour fériés : 07h00-13h00 (hors événements spéciaux)

tout est mis en œuvre pour répondre aux attentes et aux besoins de la population.

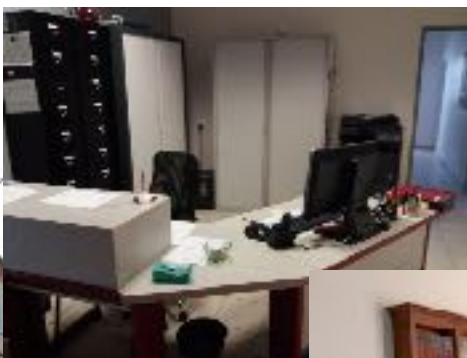
Une boîte à idée est mise à disposition à l'épicerie ainsi qu'un cahier pour les commandes particulières.

Facebook : la source Caignac

LA MAIRIE :

La mairie fraîchement rénovée accueille les administrés les lundis et mercredis matin de 08h30 à 12h00.

Une nouvelle salle de réunion est mise à disposition sur réservation pour les groupes jusqu'à 16 personnes.



LA SALLE COMMUNALE :

La salle communale à présent dotée de la climatisation, d'un coin cuisine et de toilette permet la location aux administrés de la commune (tarif 30 euros).

À noter cette salle communale est également utilisée gratuitement par les associations, l'école et l'Alae.



Les associations :

Foyer Rural : <http://www.foyerruralcaignac.fr/>

Asso'com : <https://www.facebook.com/confiancecom/>

Les enfants d'École : lesenfantsdeole31@gmail.com

L'ECOLE :

horaires lundi, mardi, jeudi, vendredi 09h00-12h00 / 13h45-16h, le mercredi : 09h00-12h00

Les enseignantes : Directrice Mme HUESO (primaire) ; Mme CHERMETTE (maternelle) ;



L'ALAE : horaires matin 07h30-09h00, soir 15h30-18h30 et sur le temps de la cantine de 12h00 à 13h30.

L'inscription pour l'ALAE et le centre de Loisirs se fait auprès de la CC Terres du Lauragais service enfance jeunesse.

[terresdulauragais.fr



LA CANTINE :

La rénovation de la cantine a permis un seul service afin de permettre aux enfants un temps de restauration plus important et plus calme grâce à l'isolation phonique.

LE CIMETIERE:

Cimetière : à partir du mois de novembre, celui-ci disposera d'un jardin du souvenir, d'un columbarium, d'un ossuaire et d'un dépositoire (caveau provisoire en attente d'inhumation).



N'hésitez pas à consulter le site de la mairie : caignac.fr

Afin de bénéficier des informations de la mairie, vous êtes invités à communiquer votre adresse mail à l'adresse suivante: info.mairie.caignac@gmail.com ou par le biais du formulaire ci-dessous.

coupon réponse à déposer à la Mairie dans boîte aux lettres ou à envoyer par courrier ou par mail:

♦ « info.mairie.caignac@gmail.com »

Nom , Prénom : _____

Adresse : _____

: _____

● Votre adresse Mail : _____ @ _____

● Votre adresse Mail : _____ @ _____

J'ai pris note que je peux modifier ces informations à tout moment soit :

- Par simple courrier
- Par mail : info.mairie.caignac@gmail.com

signature



Mentions légales CNIL

Mairie de Caignac « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'information municipale. Les données seront exclusivement destinées à la transmission des informations d'intérêt communal de Caignac, Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Caignac. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.